

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2894**

Intitulé

DEUST : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques Nouveaux métiers de la cité

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président d'université, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

332 Travail social

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités concernées sont multiples dans le cadre des politiques de la ville, de la cohésion sociale, de l'économie sociale et solidaire. L'agent de développement local contribue à l'insertion par l'économique de personnes en difficultés. Il analyse les données socioéconomiques se rapportant au territoire concerné. Il étudie la faisabilité technique et financière de projets en prenant en compte les initiatives locales et les avis de la population.

Il peut aussi prendre part à la gestion du budget et à la définition du projet d'établissement d'une structure de proximité (sanitaire ou sociale).

L'animateur social et le médiateur aident les publics précaires à résoudre des problèmes d'ordre social, professionnel ou psychologique. Ils conseillent les personnes concernées et les oriente vers les dispositifs d'aide les mieux adaptés. Ils peuvent également accompagner ces personnes dans leurs démarches administratives. Ils sont généralement spécialisés dans des champs d'intervention spécifiques (soins, insertion professionnelle, action judiciaire...).

Le médiateur évalue la situation des personnes qu'il rencontre et assure un suivi personnalisé. Il suit régulièrement l'évolution des situations et réajuste éventuellement ses interventions.

L'animateur peut, quant à lui, mener des actions d'information auprès des jeunes au sujet des conduites à risques (maladies sexuellement transmissibles, toxicomanie...) ou contribuer à la mise en place de dispositifs de prévention de la violence, de soutien aux personnes âgées ou handicapées afin qu'elles conservent un maximum d'autonomie.

Réagir avec pertinence à des situations d'urgence, de conflit ou d'agressivité Faire preuve de capacités d'adaptation

Etre à l'écoute des autres

Se tenir informé de l'évolution de la législation

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille dans des collectivités locales et territoriales ou dans des institutions et structures sanitaires et sociales spécialisées (associations, établissements éducatifs et d'hébergement, maisons de jeunes...).

Il peut prétendre au poste d'agent de développement local, d'animateur ou de médiateur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1205 : Information sociale

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Territoires et acteurs (institutions, sociologie urbaine et rurale) ; politiques territoriales (acteurs et formes d'interventions) - Problématiques sociales et sanitaires ; cité, médiation, cohésion sociale et politiques sociales ; citoyenneté (l'individu et le citoyen dans la cité)
- Travail et emploi (la relation au monde du travail)
- Méthodologie d'analyse et de gestion de projets
- Comptabilité et gestion financière
- Outils de management et de communication (la communication interpersonnelle, les outils informatiques) ; anglais

* Options :

- Encadrant de service de proximité pour l'accompagnement des personnes socialement dépendantes (personnes âgées, handicapées, dépendantes, en difficulté sociale)
- Animateur de prévention des conduites à risque et de la violence dans les collectivités (assistance et médiation en milieu éducatif, violence, école et citoyenneté, milieu urbain)
- Agent de développement local et économie solidaire (connaissance des institutions, connaissances sociales et économie solidaire)
- Assistant en qualité et gestion des associations et organisations à vocation sanitaire ou sociale (législation et juridiction spécifiques aux établissements sociaux et de soins, développement local et économie solidaire, hygiène et sécurité des collectivités, démarche qualité, projet d'établissement)

Validité des composantes acquises : 4 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

OUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants et professionnels
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 juillet 1984

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

patrick.loquet@univ-valenciennes.fr

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :